

PRO C È S V E R B A L D ' I N S T A L L A T I O N
de Madame POMAREDE Edith
au sein du Conseil municipal de LODÈVE

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à dix huit heure, les membres du Conseil municipal de la commune de LODÈVE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du vingt deux mars deux mille vingt, se sont réunis à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sur la convocation qui leur a été adressée le premier décembre deux mille vingt et un, par le Maire, Madame Gaëlle LÉVÊQUE, président de séance.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	28

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles, GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier, KASSOUH Hamed, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel, POMAREDE Edith, GOURMELON Izïa, DETRY Thibault, LAATEB Claude, STADLER Magali, CAUVY Françoise

Absents avec pouvoirs :

SAUVIER Jean-Marc à KOEHLER Didier, SYZ Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle, BENAMMAR-KOLY Fadilha à LÉVÊQUE Gaëlle, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique, BOSC David à CROS Ludovic, DRUART David à BENAMEUR Ali, RICARDO Christian à STADLER Magali, SINÈGRE Joana à LAATEB Claude, ROUQUETTE Damien à LAATEB Claude

Absents :

COUPEAU Sandrine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU le procès verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 3 juillet 2020,

VU la démission du Conseil municipal datée du 25 octobre 2021 de Madame LAUGIER Elisabeth élue sur la liste « Pour Lodève, ensemble, allons plus loin »,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du CGCT, Madame le Maire a dûment informé Monsieur le Sous-Préfet de Lodève de cette démission,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.270 du code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dans le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* » et en conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 22 mars 2020, de la démission ci dessus enregistrée, Madame POMAREDE Edith remplace Madame LAUGIER Elisabeth au sein du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation immédiate de Madame POMAREDE Edith en tant que Conseiller municipal de la Ville de Lodève.

Le sept décembre deux mille vingt et un,

Le secrétaire de séance
Monique GALEOTE



Le Maire
Gaëlle LÉVÊQUE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Signature des membres du Conseil municipal du procès verbal d'installation de Madame POMAREDE Edith :

NOM prénom	signature	NOM prénom	signature
LEVEQUE Gaëlle		ALIBERT Damien	
CROS Ludovic		ENNADIFI Fatiha	
ROCOPLAN Nathalie		BOSC David	
MARRES Gilles		BENAMMAR-KOLY Fadilha	
GALEOTE Monique		DRUART David	
BENAMEUR Ali		DETRY Thibault	
VERDOL Marie-Laure		GOURMELON Izia	
KOEHLER Didier		LAATEB Claude	
PEDROS Isabelle		COUPEAU Sandrine	
FERAL Claude		RICARDO Christian	
PANIS Michel		SINEGRE Joana	
SAUVIER Jean-Marc		STADLER Magali	
SYZ Nathalie		ROUQUETTE Damien	
KASSOUH Hamed		CAUVY Françoise	
POMAREDE Edith			